

*Nos apprentis
vont vous étonner*



Taxe d'apprentissage 2019

**CFA DE L'ÉDUCATION
NATIONALE**

*Participez à la formation des jeunes !
Choisissez le bénéficiaire de votre impôt !*

LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Quel est le taux de la taxe d'apprentissage ?

0,68% de la masse salariale.

Comment la répartir ?

Le CFAEN est habilité à percevoir le quota, voire (sous conditions) le hors quota (A et B).

Comment la verser ?

La taxe d'apprentissage doit impérativement être versée à l'organisme collecteur agréé (OCTA).

Sur votre déclaration de taxe, n'oubliez pas de renseigner :

- la liste des apprentis présents au 31 décembre 2018
- le bénéficiaire des versements :
- le CFAEN, n° 0352690j

- en précisant le nom de l'Unité de Formation par Apprentissage (UFA) que vous souhaitez soutenir :
ex : CFAEN (0352690j) - UFA du lycée (cf. carte des formations).

Quand ?

Avant le 1^{er} mars 2019.



465
apprentis en
2018/2019

- 19 unités de formation d'apprentis (UFA) en Bretagne
- 31 formations multi sectorielles du CAP au BTS
- 87% de réussite (session 2018)
- 78% d'insertion professionnelle (7 mois après)

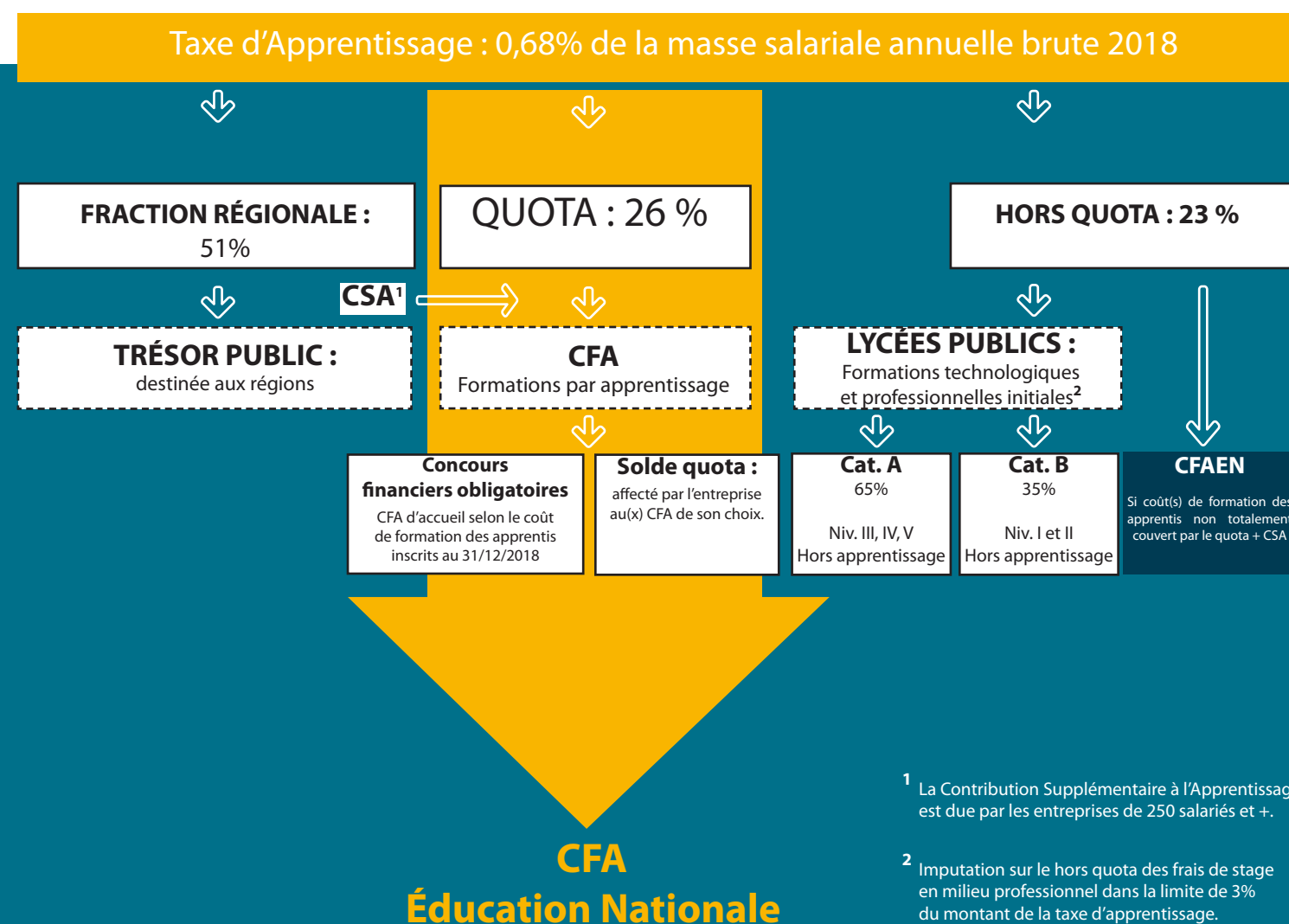
MODE D'EMPLOI

Nouvelle répartition de la taxe d'apprentissage

La loi de finance rectificative n°2014-89 du 8 août 2014 fusionne la taxe d'apprentissage (précédemment fixée à 0.5 % de la masse salariale de l'entreprise) et la Contribution au Développement de l'Apprentissage (CDA fixée à 0.18 % de cette masse salariale). **Le taux de la taxe d'apprentissage pour la collecte 2019 (salaires 2018) est ainsi de 0,68 %.**

Le décret n° 2014-891 du 8 août 2014 fixe la nouvelle répartition de la taxe d'apprentissage de la façon suivante :

- la «fraction régionale pour l'apprentissage» destinée aux régions.
- le «quota» (concours financiers obligatoires et solde quota) assure le fonctionnement des CFA et sections d'apprentissage. Les entreprises employant au 31-12-2018 un ou plusieurs apprentis, sont tenues (si elles sont assujetties à la taxe d'apprentissage) de verser au CFA d'accueil un montant correspondant au coût de formation annuel par apprenti, affiché à la Préfecture (dans la limite du quota disponible).
- le «hors quota» destiné au financement des formations technologiques et professionnelles hors apprentissage. **Le hors quota peut également être versé au CFA dans le cas où le coût de formation des apprentis accueillis n'est pas couvert par le quota.**



¹ La Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage est due par les entreprises de 250 salariés et +.

² Imputation sur le hors quota des frais de stage en milieu professionnel dans la limite de 3% du montant de la taxe d'apprentissage.

Nos secteurs d'activité



Boulangerie - Pâtisserie

MC

UFA du lycée Louis Guilloux (RENNES)
Pâtisserie, glacerie, chocolaterie,
confiserie spécialisées



Génie frigorifique et climatique

BTS

UFA du lycée La Fontaine des Eaux (DINAN)
Fluides, Énergies, Domotique
option A : Génie climatique et fluide
option B : Froid et conditionnement d'air

BTS

UFA du lycée Pierre Mendès France (RENNES)
Maintenance des systèmes
option B : Énergétiques et fluidiques



Industries de process - Biotechnologies

BTS

UFA du lycée Maupertuis (SAINT-MALO)
Biotechnologies



Maintenance des matériels agricoles

BTS

UFA du lycée Henri Avril (LAMBALLE)
Techniques et services
en matériels agricoles



Mécatronique navale

MC

UFA du lycée Dupuy de Lôme (BREST)
Mécatronique navale



Métiers d'art - plâtrerie

CAP

UFA du lycée Joseph Savina (TRÉGUIER)
Volumes staff et matériaux associés



Métiers de la mode, chaussure, maroquinerie

BTS

UFA du lycée Jean Guéhenno (FOUGÈRES)
Métiers de la mode,
chaussure et maroquinerie
(2^{ème} année en apprentissage)



Métiers du bâtiment

BTS

UFA lycée Jean-Baptiste Colbert (LORIENT)
Bâtiment

BTS

UFA du lycée Pierre Mendès France (RENNES)
Métiers du géomètre - topographe
et de la modélisation numérique

BP

UFA du lycée La Champagne (VITRÉ)
Peintre applicateur de revêtements

BP

UFA du lycée du Bâtiment (PLEYBEN)

MC

Carrelage mosaïque

CAP

Technicien en énergies renouvelables
option B : Énergie thermique

CAP

Maçon
UFA de l'EREA Les Pins (PLOEMEUR)
Maintenance de bâtiments de collectivités



Métiers du bois

BTS

UFA du lycée La Champagne (VITRÉ)
Développement et réalisation bois
(2^{ème} année en apprentissage)

BTS

UFA du lycée Dupuy de Lôme (BREST)
Systèmes constructifs bois et habitat

BAC PRO

UFA du lycée Jean Monnet (QUINTIN)
Technicien constructeur bois

BAC PRO

UFA du lycée du Bâtiment (PLEYBEN)
Technicien menuisier agencier

CAP

Constructeur bois



Paramédical

BP

UFA du lycée Charles Tillon (RENNES)
Préparateur en pharmacie



Professions immobilières

BTS

UFA du lycée Jean Guéhenno (VANNES)
Professions Immobilières



Soins personnels

BP

UFA du lycée Marie Le Franc (LORIENT)
Esthétique Cosmétique Parfumerie



Sécurité

BP

UFA du lycée Rosa Parks (ROSTRENNEN)
Agent technique de prévention
et de sécurité



Structures métalliques

CAP

UFA du lycée Pierre Mendès France (RENNES)
Serrurier Métallier



Systèmes numériques

BTS

UFA du lycée Chaptal (ST-BRIEUC)
Systèmes numériques :
option B : électronique et communications
(2^{ème} année en apprentissage)

BAC PRO

UFA du lycée Coëtlogon (RENNES)
Systèmes numériques :
option C : réseaux informatiques
et systèmes communicants



Tertiaire de bureau

BAC PRO

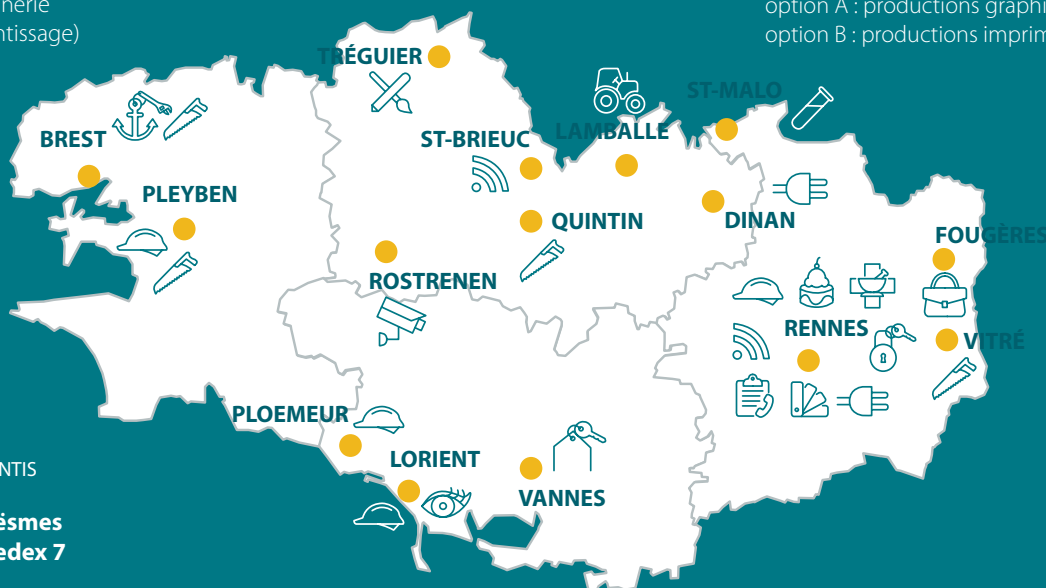
UFA du lycée Coëtlogon (RENNES)
Gestion - Administration



Techniques graphiques - Impression

BAC PRO

UFA du lycée Coëtlogon (RENNES)
Réalisation de produits imprimés
et plurimédia
option A : productions graphiques
option B : productions imprimées



CFAEN

CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

76 avenue des buttes de Coësmes
BP 70313 - 35703 Rennes Cedex 7

02 99 84 57 66

cfaen@ac-rennes.fr

www.ac-rennes.fr/cfaen

www.facebook.com/cfaen.bretagne

contact : Florence Dubois



www.ac-rennes.fr/cfaen



Cette opération est cofinancée par l'Union européenne

